



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

informatique

Question écrite n° 59372

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences d'un éventuel démantèlement du groupe Bull. Outre des pertes d'emplois, il s'agit à terme de la disparition du groupe Bull, le dernier constructeur informatique européen. La France et l'Europe se trouveraient, dès lors, dans une situation de dépendance vis-à-vis des Etats-Unis, qui occupent déjà une place prépondérante sur ce marché. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier, et plus précisément les mesures qu'il est susceptible de prendre afin de permettre le maintien du groupe Bull sur ce marché des plus porteurs.

Texte de la réponse

Bull, entreprise privatisée en 1996, fait face à une demande très évolutive, dans un contexte de changement technologique profond et de concurrence exacerbée. Ainsi, la faiblesse persistante du marché des serveurs en Europe et tout particulièrement en France, de même qu'une reprise trop tardive des commandes constatée ces derniers mois pour l'ensemble de ses activités ont entraîné une dégradation du chiffre d'affaires et des marges du groupe Bull. Ces difficultés ont conduit la direction à prendre des mesures qui comprennent le recentrage du groupe sur ses activités de serveurs et de services, leur filialisation, ainsi qu'un plan de restructuration. La cession des activités de cartes à puces participe à cette stratégie de recentrage ; elle a permis également au groupe Bull d'améliorer sa marge de manœuvre financière. L'État, qui est actionnaire à hauteur de 16 %, comme les actionnaires industriels de Bull - Nec, Motorola, France Télécom et Dai Nippon Printing -, a approuvé le plan proposé par la direction, qui doit permettre de consolider les métiers de l'entreprise dans le cadre de partenariats et de retrouver sa solidité financière, tout en valorisant les compétences technologiques qu'elle a développées. Dans ce cadre, la direction de Bull a annoncé le 21 mai dernier qu'elle ouvrait des négociations exclusives en vue de l'adossement de la branche « service » au groupe français Stéria, dans le cadre d'un projet industriel.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59372

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1750

Réponse publiée le : 18 juin 2001, page 3528